Communauté de Communes des Sucs

Compte rendu du Conseil Communautaire

Du jeudi 12 octobre 2023

à 19h

Salle polyvalente
à Beaux

L'an deux mille vingt trois , le jeudi 12 octobre à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sucs dûment convoqué s'est réuni à Beaux sous la Présidence de Monsieur Daniel FAVIER**.** Date de convocation du Conseil Communautaire : le 2 octobre 2023.

PRESENTS :

Mr Pierre ASTOR, Mr Jean-Paul AULAGNIER, Mme Evelyne BAYET, Mr Jean-Pierre CHAPUIS, Mme Andrée COTTE, Mr André DEFOUR, Mr Eric DUBOUCHET, Mme Nadine DUFOUR, Mr Daniel FAVIER, Mr Alain FOURNIER, Mme Amanda GERENTES, Mme Patricia GOUDARD, Mme Isabelle LEGRAND, Mme Huguette LIOGIER, Mr Pierre LIOGIER, Mr Alain LUTZ, Mme Véronique MERLE, Mme Sophie MOUNIER(quitte la séance à 20h50), Mme Marie-Hèlène PEYRAGROSSE, Mme Maryse RIBEYRON, Mr Jean-Paul ROCHE, Mr Victor SABATIER, Mme Josiane SUC.

EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :
Mme Sandrine ARIES donne pouvoir à Mr Victor SABATIER

ABSENTS :
Mr André PERRIER
Mr Patrick PETRE
Mme Marie-Pierre SAHUC

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOUNIER de 19h à 20h50
Mme Amanda GERENTES à partir de 20h50

****

Approbation du compte rendu de la séance précédente

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance précédente.*

OPAH-Renouvellement Urbain

Le bureau d'étude CDHU rappelle ce qu'est une OPAH et présente le diagnostic et les enjeux du territoire en matière d'habitat.
Il présente la stratégie d'intervention et les aides qui pourraient être accordées dans le cadre de l'ANAH et le détail des aides complémentaires. Il explique la nécessaire ingénierie à mettre en place et indique le reste à charge financière pour la CCDS après la prise en charge de l'ANAH.
Il rappelle les retombées économiques de la mise en place de l'OPAH.
Est également présenté le volet Renouvellement Urbain et la possibilité de faire 3 à 5 études de faisabilité. Ce volet est complémentaire à l'OPAH et engage les communes.
.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :*
- valide le projet de convention ANAH-CCDS qui sera présenté à l'ANAH,
- autorise M. Le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre ;
- valide le lancement de la consultation pour l'animation de l'OPAH.

Consolidation déficit budget ZA

Monsieur Jean-Paul AULAGNIER présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*
- donne un avis favorable à cette proposition de consolidation du déficit du budget annexe ZA des Sucs ;
- dit que que le montant maximal de la consolidation s'élèvera à 4 000 000 € sur l'exercice 2023;
- autorise le Président à fixer par certificat administratif le montant de cette consolidation pour l'exercice 2023 et à passer les écritures comptables correspondantes.

Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur Jean-Paul AULAGNIER présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'expérimentation du CFU et tout document y afférent.*

Fond de concours

Monsieur Jean-Paul AULAGNIER présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les montants des fonds de concours des communes d'Araules, Grazac, Retournac et Yssingeaux.*

FPIC

Monsieur Jean-Paul AULAGNIER rappelle que le territoire communautaire bénéficie d'un reversement global d'un montant de 457 524 € et donne le détail pour chacune des communes et pour a CCDS.

➢ *Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.*

RH : Mise en place du Comité Social territorial (CST)

Monsieur Jean-Paul AULAGNIER présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
- décide de créer un Comité Social Territorial,
- prend acte de la procédure,
- approuve la représentation proposée (3 représentants du personnel titulaire et 3 représentants des élus de la collectivité),
- approuve la mise en œuvre de la procédure électorale,
- autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Référent déontologue

Monsieur Jean-Paul AULAGNIER présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la nomination de Monsieur André-Frédéric Delay en qualité de référent déontologue pour le compte de la CC des Sucs.*

Numérique : nouvelle consultation AMO

Monsieur Jean-Paul AULAGNIER présente le dossier.
Monsieur Pierre LIOGIER estime que la prestation n'est pas excessive financièrement.
Madame Evelyne BAYET précise qu'il lui est demandé de développer spécifiquement l'initiative de l'e-economie et Coeurs des Sucs, d'où la réduction du temps de travail.

➢ *Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, valide le lancement d'un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise M. Le Président ou son représentant à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre.*

FIL : règlement d'intervention aides aux entreprises et Leader

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*
- valide le nouveau règlement FIL CCDS et ses modalités, notamment vis à vis de la politique Leader,
- confie la sélection et l'instruction des demandes Leader par le Groupe d'Action Locale Haute-Loire qui proposera une intervention à l'EPCI qui en décidera librement,
- confie, dans le cadre d'une demande de co-financement Leader, l'instruction et le suivi des dossiers jusqu'au versement des aides octroyées au GAL Haute-Loire,
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ces dispositifs d'aides économiques, notamment par arrêté.

FIL CCDS : dossiers

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*
- approuve l'attribution des subventions proposées ;
- autorise leur versement selon le règlement intérieur du dispositif;
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ces subventions.

Réserves foncières agricoles CCDS

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions de gestion du foncier communautaire et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à leur mise en œuvre.*

Prix de vente des ZA

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs de vente des lots au sein des ZA communautaires, à compter du 01/01/2024, et les pistes de travail proposées, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette nouvelle grille des prix.*

Le Chausse Yssingeaux : acquisition foncière

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition d'acquisition, mandate l'étude Maître SANIAL pour la réalisation de l'acte de vente et autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y afférent.*

Accès Lavée : réalisation du parking

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, prend acte du marché signé et*

autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à sa mise en oeuvre.

Zone des Barrys

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.
Monsieur Pierre LIOGIER dit que le préfet, lors d'une rencontre le 11/10/23, lui a indiqué qu'il faillait respecter la règle relative à la ZAN.
Il demande, avant de lancer l'étude, que la commune d'Yssingeaux puisse définir le classement de la zone dans son PLU.
Monsieur Jean-Paul AULAGNIER évoque un projet touristique (conception d'un projet comprenant l'aire de repos usagers RN88 et sa liaison avec un potentiel espace éco-touristique CCDS), pour lequel il n'a aucune information.
Madame Evelyne BAYET précise qu'il n'y a pas de projets aujourd'hui.
Monsieur Daniel FAVIER dit qu'il faut maintenir les 30 hectares aux Barrys et éviter leur déclassement.
Madame Evelyne BAYET précise que le projet initialement évoqué est en stand bye.
Madame Nadine DEFOUR et Madame Marie-Hélène PEYRAGROSSE se demandent s'il y a lieu de porter actuellement une étude.
Monsieur Pierre LIOGIER dit qu'il n'y a rien d'inscrit actuellement dans le CPER mobilité dans l'Est de la Haute-Loire : donc pas d'entrées/sorties prévues à ce jour.
Madame Amanda GERENTES pense qu'il faut valider le principe de partage d'une étude avec l'État et/ou la Région, qui serait activée si les choses devaient bouger.
Madame Evelyne BAYET confirme la position de Madame Amanda GERENTES au risque de tout perdre sur ce secteur. Elle demande un accord de principe du conseil communautaire pour cette étude.

➢ *Le Conseil Communautaire, par 20 voix pour, 2 contre et 1 abstention, valide le principe du portage d'une étude sur les Barrys selon les conditions précitées et en coordination avec le PLU de la commune d'Yssingeaux, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.*

ZC Carlette : installation de la société AGITAFORM

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire à l'unanimité , valide la vente à la société AGITAFORM (ou toute société en substitution) du lot n° 5 de la ZC Carlette au prix de 21 € HT/m², mandate l'étude Maître ROYER pour la réalisation de l'acte, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente.*

ZA La Sausse

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.
Le prix est proposé à titre indicatif.

➢ *Le Conseil Communautaire ,à l'unanimité:*
- valide l'aménagement de la plateforme sur Retournac conformément aux conditions précitées,
- valide le prix de vente à 28 € HT/m²,
- sollicite les différents partenaires financiers susceptibles de soutenir cet aménagement,
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'engagement de l'opération et sa mise en œuvre dans le temps.

Rencontre des chefs d'entreprises artisans/industriels

Madame Evelyne BAYET rappelle aux élus communautaires la rencontre avec les chefs d'entreprise du territoire du 13/10/23 à 17h à l'ENSP.

Entente Viafluvia convention de partenariat

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité des membres présents :*
- valide l'avenant à passer avec l'Entente,
- valide la participation financière complémentaire de la CCDS sur le volet animation,
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet avenant et à sa mise en oeuvre.

Via Fluvia – Recrutement d'un nouvel animateur

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS présente le dossier.
Monsieur Jean-Paul AULAGNIER rappelle que ce poste était géré par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et qu'elle y passait beaucoup de temps.
Il alerte sur le possible caractère chronophage et souhaite que les Présidents de l'Entente Via Fluvia en place fassent leur part de travail.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un(e) animateur(trice) par la CCDS dans le cadre de l'Entente Via Fluvia et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce nouveau poste et aux conventions à passer avec les EPCI de l'Entente.*

Programme Avenir Montagne Ingéniérie

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide la candidature déposée et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette prolongation du dispositif Avenir Montagne si les 3 communautés de communes sont retenues.*

Appel à projet 2023 Massif Central Pôle de pleine nature CCMLM-CCHL-CCDS

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité des membres présents, valide la candidature déposée collectivement par les 3 communautés de communes, la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal étant chef de file, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre .*

Appel à projet itinéraire Jacquaire GR765 Cluny-Lyon-Le Puy

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité, valide la candidature déposée par l'OT du Puy-en-Velay en tant que chef de file de l'appel à projet Jacquaire GR765 et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette candidature.*

Passerelle : Bilan du suivi 2022 et proposition de notice de gestion du foncier LPO

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité :*
- prend acte du bilan qualitatif du suivi faune/flore 2022 de la LPO,
- valide le plan d'actions préconisé au sein de la notice de gestion LPO pour le site de la passerelle,

actions qui seront ensuite travaillées avec la LPO, les communes concernées et avec priorisation, notamment au vu des moyens financiers mobilisables,
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Passerelle : entretien du nouveau parking communautaire

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.
Monsieur Jean-Paul AULAGNIER précise que le travail qui a été fait est remarquable et effectué dans un temps record.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.*

BTS Lycée agricole : travail sur une thématique touristique

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité valide la proposition de stage et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant, ainsi qu'à verser une aide au voyage de fin d'année des étudiants concernés.*

Action de promotion avec la MDDT : Eductour GR40

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité valide la convention partenariale à passer, valide le versement de la participation CCDS et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.*

Site internet Sucs & Loire Tourisme

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'ouverture du nouveau site Internet de l'office de tourisme, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.*

Dossiers FART

Madame Maryse RIBEYRON présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , est informé de la décision prise par délégation par le Bureau pour l'attribution de subventions pour les trois dossiers présentés.*

Dispositif départemental de suppression des boisements gênants et des friches

Monsieur Eric DUBOUCHET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité, valide la nouvelle convention départementale de suppression des boisements gênants et des friches et autorise M. Le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre.*

Bilan 2022-2023 du programme ACTEE

Madame Maryse RIBEYRON présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'avancée de la démarche et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre des actions menées.*

Subventions crèches et conventions

Madame Amanda GERENTES présente le dossier.
A la lecture du document, **elle rajoute au paragraphe** existant « Pour l'EAJE « Le Petits Loups » : 45 028 €. Cette année la condition liée au fond de roulement étant dépassée, la subvention devrait être de 10% soit 4 502 €. Toutefois, pour cette année, sachant que 22 190 € ont déjà été versé, il vous est proposé de ne pas revenir sur la subvention déjà versé et de maintenir à 22 190 € pour 2023 » **la phrase suivante à l'oral proposant une alternative** argumentant le délais d'application de cette décision « de voir avec la structure s'ils acceptent de ne pas recevoir les 30% du solde ou si on attend 2024 pour la mise en place de cette subvention et ce nouveau mode de calcul » selon leur besoin. Le soin est laissé au président de proposer ce choix à la structure.
Elle précise par ailleurs que l'accueil petite enfance est globalement en tension.
Madame Marie-Hélène PEYRAGROSSE demandes des précisions sur les différences organisationnelles des différentes crèches, et sur les traitements différents.
Elle ne comprend pas pourquoi il faille sans cesse augmenter les aides allouées à la crèche d'Yssingeaux.
Elle estime que la crèche de Saint-Maurice-de-Lignon est discréditée. Elle craint le découragement des bénévoles notamment à Saint-Maurice-de-Lignon. Pour ces raisons, elle votera contre la proposition de délibération.
Madame Amanda GERENTES donne les éléments de réponse à Madame Marie-Hélène PEYRAGROSSE.
Monsieur Jean-Paul AULAGNIER dit qu'il est d'accord d'une manière générale qu'il faille prélever une somme lorsque une association dispose d'un fonds de roulement important.
Monsieur Daniel FAVIER rappelle qu'une collectivité n'est pas une banque. Il prend l'exemple d'une association de Beaux, qui était concernée par un fonds de roulement important et qui avait fait un « don » à la commune.
Il dit qu'il n'est donc pas normal qu'une association soit financée lorsqu'elle a une importante trésorerie.
Monsieur Alain FOURNIER pense qu'il serait important, pour d'avantage de clarté, de connaître les exigences d'une crèche de 40 places.
Monsieur Pierre LIOGIER rappelle qu'il y a eu un audit qui avait déjà constaté les difficultés de gestion. La CAF le confirme, les comptes ont été fournis, validés par un commissaire aux comptes.
Madame Amanda GERENTES précise que les autres EPCI font aussi la révision de leurs conventions, dans le cadre de la CTG. Dans une communauté de commune voisine, les subventions étaient attribuées selon les besoins exprimés par les crèches. Les élus sont en train de revoir leur copie.
Monsieur André DEFOUR dit qu'il ne faut pas remettre en question le sérieux du fonctionnement de cette structure. Il félicite Madame Amanda GERENTES pour tout le travail effectué.
Monsieur Daniel FAVIER dit qu'effectivement, tout le monde apprécie le travail effectué et qu'il pourra être vérifié les données d'Yssingeaux à la demande de Monsieur Alain FOURNIER.
Monsieur Pierre LIOGIER rappelle que la CAF a dit, en juillet 2023, qu'elle pourrait apporter une aide ponctuelle.
Madame Nadine DEFOUR ne comprend pas l'objectif de la « vertuosité » de la crèche de Saint-Maurice-de-Lignon à laquelle il faudrait continuer de verser des aides, alors que dans d'autres situations, plus difficiles, les structures ne seraient pas crédibles à recevoir des aides. Une association n'a pas vocation à accumuler des fonds.
Monsieur Eric DUBOUCHET dit qu'il faut aider les associations qui ont des besoins et qu'il faut travailler avec un esprit de solidarité.

➢ *Le Conseil Communautaire , par 21 voix pour et 2 contre :*
- approuve les montants des subventions avec les nouvelles modalités de calcul et charge le Président de prévoir les crédits budgétaires correspondants ;
- autorise le Président, en cas de besoin avéré d'une structure, à mettre en paiement le cas échéant

un premier versement anticipé de la CCDS de l'année N sur la base du montant de la subvention versée en N-1 et le solde de la subvention inscrite au budget communautaire avant la fin de l'année N ;

- autorise le Président à signer les conventions CCDS/structures et CCDS/ mairies à intervenir, ainsi que tout document et pièces utiles afférentes à ce dossier.

Renouvellement bail civil locaux du PIJ

Madame Amanda GERENTES présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité approuve le renouvellement du bail civil avec la SCI Dunya à compter du 05/12/2023 et charge le Président de signer le bail correspondant et tout document afférent à ce dossier.*

Scolaire / achat groupé transport natation scolaire

Madame Amanda GERENTES présente le dossier.
Elle remercie le personnel qui a travaillé sur ce dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , est informé, qu'après études des devis, l'entreprise Jaccon a été retenue pour le transport des élèves pour la natation scolaire.*

Centres de loisirs – Sucs en Herbe

Madame Amanda GERENTES présente le dossier.
Monsieur Alain FOURNIER demande qu'il soit bien vérifié que ce soit un problème de trésorerie.
Madame Amanda GERENTES lui confirme et donne les explications nécessaires.

➢ *Le Conseil Communautaire , par 22 voix pour et 1 voix contre :*
- approuve le versement de 40 000 € d'avance remboursable au cours de l'année 2023 à l'ALSH LES SUCS EN HERBE ;
- dit que cette avance sera remboursable selon les modalités de remboursement fixées par un état co-signé entre la CCDS et l'association;
- approuve la DM 1 correspondante au budget général ;
- charge le Président, ou son représentant, de signer tous les documents nécessaires à ce dossier et d'établir les mandats et titres de recettes correspondants.

ZA La Combe Yssingeaux

Madame Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire , à l'unanimité, valide l'acquisition de la parcelle AX 135 au prix total de 387 800 € HT, mandate l'étude de Maître SANIAL pour la réalisation de l'acte, autorise M. le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente et à sa mise en œuvre.*

Monsieur Daniel FAVIER demande le huis clos pour suite du dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la poursuite de la séance à huis clos.*

Les pertes d'exploitations sont les craintes exprimées par Monsieur Alain FOURNIER.
Il formule le souhait que soit prévu un montant dans le projet de convention. La Communauté de Communes des Sucs doit être vigilante pour la réaffectation possible du bâtiment, au cas où.
Monsieur Alain FOURNIER rappelle également que ce projet repose sur une seule personne.
Madame Evelyne BAYET répond que c'est souvent le cas dans les projets de ce type. Elle donne lecture de l'environnement financier et des résultats de l'entreprise.
Monsieur Eric DUBOUCHET va voter la convention mais dit qu'il pourrait être effectivement mis une limite.

➢ *Le Conseil Communautaire, par 2 voix contre et une abstention :*
- valide le projet de protocole d'accord présenté,
- autorise M. Le Président ou son représentant à le signer, ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre.